

Montréal, le 19 février 2013

Excmo. Sr. Presidente Enrique Peña Nieto
Palacio Nacional
Colonia Centro
Deleg. Cuauhtémoc, C.P. 06067
México, D.F.

Monsieur le Président,

Les organisations soussignées, représentant près de 1 150 000 travailleuses et travailleurs québécois et membres de l'Alliance tri-nationale de solidarité, joignent leurs voix à celles de nombreuses organisations canadiennes, états-uniennes et mexicaines, pour vous exprimer leurs plus vives préoccupations face aux graves et systématiques violations des droits des travailleuses et des travailleurs au Mexique.

Nous déplorons particulièrement les réformes de la législation du travail approuvées récemment par le Congrès mexicain qui violent de façon flagrante les droits constitutionnels des Mexicaines et des Mexicains de même que les conventions statutaires de l'Organisation internationale du travail en matière de liberté syndicale.

Ces réformes ne servent que les intérêts des corporations transnationales et des institutions financières internationales en institutionnalisant le syndicalisme dit de protection au bénéfice des employeurs, en légalisant la sous-traitance, en éliminant la sécurité d'emploi et en permettant un recours élargi aux contrats individuels, à des formes d'embauches temporaires ou occasionnelles et à des conditions de travail de plus en plus précaires, qui pénalisent particulièrement les travailleuses et les travailleurs avec plus d'ancienneté, les jeunes et les femmes.

Nous tenons également à exprimer, avec l'ensemble du mouvement syndical international, notre indignation face aux décisions récentes qui nous semblent aller à l'encontre des droits fondamentaux des travailleuses et des travailleurs. La décision de la Cour suprême concernant les travailleurs du Syndicat mexicain des électriciens (SME) en est un exemple récent. Les violations du droit à la liberté syndicale (Honda, Mineros, SME, UNTYP, Vidriera Potosi, PKC), contre le droit de grève (Sandak), le droit au travail (Mexicana de Aviacion, SME) et à des négociations collectives (Atento, Continental) sont d'autres exemples qui illustrent la non-reconnaissance des droits liés aux engagements internationaux du Mexique.

Monsieur le Président, au nom des travailleuses et des travailleurs du Québec que nous représentons et à l'occasion des Journées mondiales de solidarité avec le mouvement ouvrier mexicain, nous demandons, comme nos collègues syndicalistes mexicains, votre intervention diligente pour que le Mexique respecte ses engagements et réoriente ses actions en faveur d'une plus grande justice sociale, notamment par :

- l'adhésion aux recommandations du Comité de la liberté syndicale du BIT (plainte numéro 2694) visant la remise en cause du système des contrats de protection;

- l'annulation des réformes de la législation du travail non conformes aux principes de la liberté syndicale de l'Organisation internationale du travail (OIT);
- le droit de retour au Mexique, en toute sécurité, de notre camarade Napoleón Gomez Urrutia, président du Syndicat des mines, métallurgies et travailleurs unis du Mexique;
- la justice pour les mineurs de Pasta de Conchos et leurs familles;
- la reprise du dialogue entre le Grupo México et les travailleurs ainsi que la fin négociée aux grèves à Cananea, Sombrerete et Taxco qui durent depuis déjà six ans;
- la reconnaissance des droits des membres du Syndicat mexicain des électriciens (SME) et de tous les syndicats représentatifs au Mexique.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à la présente et demeurons en attente d'une réponse de votre part.

Agréez, Monsieur le Président, l'expression de notre considération distinguée.

La présidente,



Michèle Boisclair



Jacques Létourneau, président
Confédération des syndicats nationaux (CSN)



Louise Chabot, présidente
Centrale des syndicats du Québec (CSQ)



Régine Laurent, présidente
Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec - FIQ



Michel Arsenault, président
Fédération des travailleurs et des travailleuses du Québec (FTQ)